



**F A É C U M**

# **PLATEFORME DE REVENDICATIONS**

**ÉLECTIONS PROVINCIALES 2018**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Présenté à la 536<sup>e</sup> séance du conseil central  
14 février 2018

Rédaction :

Matis Allali, coordonnateur aux affaires externes  
Philippe LeBel, coordonnateur à la recherche universitaire

Révision :

Pascal Lebel, conseiller politique

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue des auteurs.

Ce document a été adopté lors de la 536<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central, le 14 février 2018.

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265  
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

**[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)**

[info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 84 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. RÉINVESTISSEMENT EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>7</b>
<b>2. BONIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES</b>	<b>10</b>
<b>3. COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES</b>	<b>12</b>
<b>4. CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX</b>	<b>14</b>
<b>5. CONSEIL DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC</b>	<b>16</b>
<b>6. PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE</b>	<b>18</b>
<b>7. RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES</b>	<b>20</b>
<b>8. ACCESSIBILITÉ AUX BOURSES DES FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC</b>	<b>22</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>25</b>
<b>RAPPEL DES DEMANDES</b>	<b>26</b>
<b>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>27</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>30</b>

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

<b>AFE</b>	Aide financière aux études
<b>CAQ</b>	Coalition Avenir Québec
<b>CSE</b>	Conseil supérieur de l'enseignement
<b>CUQ</b>	Conseil des universités du Québec
<b>FAÉCUM</b>	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
<b>FRQ</b>	Fonds de recherche du Québec
<b>FRQNT</b>	Fonds de recherche du Québec en nature et technologie
<b>FRQS</b>	Fonds de recherche du Québec en santé
<b>FRQSC</b>	Fonds de recherche du Québec en société et culture
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation
<b>ON</b>	Option nationale
<b>PBCSE</b>	Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec
<b>PLQ</b>	Parti libéral du Québec
<b>PMICSE</b>	Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec
<b>PQ</b>	Parti québécois
<b>QS</b>	Québec solidaire
<b>REL</b>	Ressources éducatives libres
<b>SQRI</b>	Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation
<b>UdeM</b>	Université de Montréal

## INTRODUCTION

Le 7 avril 2014, lors des plus récentes élections provinciales, le Parti libéral du Québec (PLQ) raflait 70 des 125 sièges disponibles à l'Assemblée nationale, formant ainsi le gouvernement de la 41<sup>e</sup> législature du Québec<sup>1</sup>. Après une brève parenthèse de 18 mois au pouvoir du Parti québécois (PQ), l'écrasante majorité récoltée par les libéraux représentait un retour en force pour le parti qui avait assumé le pouvoir sans autre intermission depuis 2003. En quatre ans, le gouvernement de Philippe Couillard a effectué un virage important ; fin des exercices budgétaires déficitaires et surplus réalisés, le tout rendu possible en sabrant dans le financement des services publics. Ces compressions majeures dans les dépenses de l'État ont mis à mal la condition de nos institutions publiques et ont rimé avec une baisse de l'accessibilité et de la qualité des services dispensés par ces institutions. L'actuel mandat du PLQ tire à sa fin et son legs pose le contexte de la campagne électorale à venir à l'automne 2018. Selon toute vraisemblance, c'est le 1<sup>er</sup> octobre 2018 que culminera cette campagne électorale. Effectivement, il s'agira de la première élection à se tenir à date fixe depuis la modification de la *Loi électorale* par le Parti Québécois (PQ). Rien n'indique que le scrutin soit anticipé et tous les partis semblent se préparer pour une élection à l'automne.

Si la date du prochain scrutin est prévisible, il s'agit fort probablement de la seule variable qui puisse être anticipée à propos de l'élection à venir. Malgré leur majorité actuelle, les libéraux perdent de la vitesse dans les sondages et sont rattrapés par la Coalition Avenir Québec (CAQ) qui gagne plusieurs appuis. Le PQ semble avoir de la difficulté à récupérer les acquis qu'il avait en 2012, lorsqu'il a formé le gouvernement, et la fusion entre Option nationale (ON) et Québec solidaire (QS) représente une variable inconnue majeure pour imaginer l'issue du scrutin.

L'élection de 2018 semble pour l'instant faire une grande place à l'éducation et à l'enseignement postsecondaire. Autant au PLQ qu'au PQ qu'à la CAQ et qu'à QS, l'éducation a été ciblée comme étant au cœur des préoccupations. Il est donc névralgique d'être alerte afin de profiter de ce contexte plus que favorable pour inscrire nos revendications au cœur des plateformes électorales, et ainsi au cœur de la campagne à venir. Cette plateforme de revendications permettra de présenter succinctement et efficacement les différentes positions de la Fédération auprès des partis provinciaux.

Aux fins de cette plateforme, la FAÉCUM a identifié 7 dossiers politiques clés pour la Fédération et, plus globalement, pour l'enseignement supérieur au Québec. Ces dossiers sont : un réinvestissement en enseignement supérieur, une bonification de l'aide financière aux études (AFE), la compensation financière des stages, la mise en place d'un crédit d'impôt à la rétention pour les étudiantes et les étudiants internationaux, la création d'un conseil des universités du Québec (CUQ), la bonification du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec (PMICSE), le

---

<sup>1</sup> Directeur général des élections. 2014. *Rapport des résultats officiels du scrutin – Élections générales du 7 avril 2014*. [https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6283\\_14-07.pdf](https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6283_14-07.pdf)

développement de ressources éducatives libres (REL) et l'accessibilité aux bourses des Fonds de recherche du Québec (FRQ). Ces revendications seront donc portées par la FAÉCUM lors de la campagne électorale provinciale de 2018.

## 1. RÉINVESTISSEMENT EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le financement adéquat du réseau d'enseignement postsecondaire québécois a par le passé été, et sera fort probablement toujours, le principal cheval de bataille du mouvement étudiant. Il en va de la pérennité de ce réseau qu'il reçoive une part suffisante de financement. Afin de non seulement garantir son bon fonctionnement, mais aussi son accessibilité, il est d'ailleurs nécessaire que le financement provienne de l'État plutôt que de la poche des étudiantes et des étudiants. Depuis de nombreuses années déjà, la FAÉCUM défend le principe d'un financement adéquat des études supérieures afin de les rendre plus accessibles.

### Rappel de position

Que le gouvernement du Québec augmente le budget alloué au secteur de l'éducation et que ce champ d'action soit prioritaire, respectant ainsi le rôle du secteur de l'éducation en tant que levier de développement social, culturel et économique, productif à court, à moyen et à long terme.

Modifié : [CGA-25<sup>e</sup>-8.1]. Modifié : [CCO-431<sup>e</sup>-6.1-1].

### Rappel de position

Que l'enveloppe budgétaire des universités soit augmentée.

Modifié : [CGA-25<sup>e</sup>-8.1]. Modifié : [CCO-431<sup>e</sup>-6.1-3].

### Amendement (position 469)

Que le financement public demeure la principale source de financement des universités et que sa proportion ne soit pas diminuée.

Adopté : [CCO-407<sup>e</sup>-9.1-1].

Ces positions, qui se retrouvent déjà dans le cahier de position de la Fédération, font partie d'une pléiade d'autres positions allant dans le même sens et ayant été adoptées à plusieurs époques ; il s'agit d'un combat perpétuel. Toutefois, le contexte peut parfois rendre ces revendications encore plus urgentes et pertinentes, autant pour les membres de la FAÉCUM que pour le réseau postsecondaire dans lequel ils et elles évoluent.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a sabré dans les dépenses de l'État afin d'assainir les finances publiques, cela sans épargner le réseau de l'enseignement supérieur. Ce sont actuellement donc plus de 300 M\$ qui ont été amputés à l'enveloppe des universités et près de 460 M\$ pour l'enseignement supérieur au grand complet<sup>2</sup>. Alors que la croissance des dépenses se chiffre autour de 3,8 %, le budget des universités et celui de l'enseignement supérieur n'ont augmenté que de 3,3 % et 3,2 % respectivement dans le budget 2017-2018. Ainsi, non seulement les sommes investies se situent en deçà de la croissance des dépenses, mais elles sont loin de permettre le rattrapage des compressions des dernières années<sup>3</sup>. Si l'on compare l'argent consacré à l'enseignement supérieur à la croissance du

<sup>2</sup> Union étudiante du Québec. 2017. *Faits saillants concernant l'éducation sur le budget provincial 2017-2018*. <http://unionetudiante.ca/download/faits-saillants-concernant-leducation-budget-provincial-2017-2018?wpdmdl=1274>

<sup>3</sup> Ibid.

coût de celui-ci, la situation actuelle représente un définancement graduel du système. Cette situation est par ailleurs visible dans le financement par étudiant ou étudiante. Alors que la subvention de fonctionnement annuelle par étudiant ou étudiante à temps plein s'élevait à 14 216 \$ en 2011-2012, elle ne s'élevait plus qu'à 11 768 \$ en 2015-2016<sup>4</sup>. Lorsque cette baisse de financement est multipliée par le nombre d'étudiants et d'étudiantes, et après avoir pris en compte l'augmentation des coûts du système, ce sont 842 M\$ qui sont estimés manquants pour adéquatement soutenir le réseau universitaire au Québec<sup>5</sup>. Notons d'ailleurs qu'alors que le financement gouvernemental décroît, les droits de scolarité, eux, croissent en fonction de l'indexation, qui était fixée à 2,7 % pour 2017-2018<sup>6</sup>.

Afin d'absorber les compressions qui leur sont imposées, les universités coupent dans les enveloppes qu'elles peuvent le plus facilement réduire. À l'Université de Montréal (UdeM), ces coupes se sont traduites par une diminution du nombre de cours offerts, par l'augmentation de l'effectif étudiant par classe, par la réduction des charges d'auxiliaire et des charges de cours et par la diminution des services aux étudiantes et aux étudiants, pour ne nommer que ceux-là. Ces réductions affectent non seulement les services dont peut profiter la communauté étudiante, mais elles mettent aussi en péril la qualité de la formation universitaire et la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants. Effectuées pour répondre à une logique comptable appliquée au monde des études postsecondaires, ces compressions ne sont ni souhaitables ni adéquates, car l'enseignement supérieur doit être considéré comme un investissement pour l'État plutôt que comme une dépense.

### **Rappel de position**

Que la FAÉCUM s'oppose à toute coupure dans le système d'éducation.

Ajouté : [CGA-29<sup>e</sup>-8.1].

### **Amendement (position 736)**

Que le gouvernement du Québec réinvestisse en éducation postsecondaire afin de pallier au le sous-financement du système d'éducation postsecondaire et qu'il réaffirme l'éducation comme priorité nationale.

Adopté : [CCO-407<sup>e</sup>-9.1-1].

À la lumière des décisions gouvernementales des dernières années, et considérant l'impact négatif que ces décisions ont eu sur le réseau d'enseignement postsecondaire, il est grand temps que le gouvernement du Québec prenne ses responsabilités et refinance les établissements universitaires.

---

<sup>4</sup> Bauce, Éric et Vanessa Parent. 13 avril 2017. « Financement des universités : État de la situation et solutions ». Construire l'enseignement supérieur de demain — Colloque sur le financement de l'enseignement supérieur. Québec : Université Laval.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2017. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2017-2018 ». [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Universite/Calculs\\_subventions/Regles\\_budgetaire\\_universites\\_2017-2018.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf)



Par ailleurs, la FAÉCUM tient à rappeler qu'il est primordial de considérer le réseau d'éducation postsecondaire dans son ensemble lorsque vient le temps de revendiquer son refinancement. En effet, à l'instar du réseau universitaire, le réseau collégial a aussi été mis à mal dans les dernières années. Considérant que l'accessibilité aux études collégiales dans leur forme actuelle représente l'un des meilleurs incitatifs à poursuivre des études universitaires, un financement suffisant se doit d'être accordé aux établissements collégiaux. Afin d'éviter de s'approprier les revendications des étudiantes et des étudiants des CÉGEP et collèges du Québec, la FAÉCUM ne chiffre pas elle-même les besoins financiers du réseau collégial. Toutefois, elle se fera solidaire des revendications des étudiantes et des étudiants qui évoluent dans ce réseau.

**Ainsi, la FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de réinvestir minimalement 842 M\$ dans le réseau universitaire afin de pallier les compressions des dernières années, tout en tenant compte de la croissance des dépenses en enseignement supérieur.**

## 2. BONIFICATION DU RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (AFE)

Le régime d'AFE est une unité autonome de services relevant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur chargé de la prestation des services d'aide financière. Mettant de l'avant le principe d'accessibilité universelle à l'éducation, le régime cible les étudiants et les étudiantes qui sont en situation financière précaire afin de leur offrir un soutien financier pendant leurs études sous forme de prêts ou de bourses. Son financement adéquat est névralgique afin d'élargir l'accessibilité financière aux études.

En décembre 2016, la ministre de l'Enseignement supérieur annonçait l'injection de 80 M\$ dans le régime d'AFE. Il s'agissait de la plus grande bonification du régime depuis plusieurs années. Évidemment, il s'agit d'une grande victoire aux retombées concrètes pour la population étudiante, qui verra 146 000 prestataires du régime d'AFE recevoir 462 \$ supplémentaires annuellement, alors que près de 11 000 parents-étudiants monoparentaux verront leur prestation d'aide financière augmenter de 994 \$ supplémentaires en moyenne<sup>7</sup>. Toutefois, il ne s'agit que d'un premier pas dans le rattrapage du retard accumulé. En effet, dans les dernières années, certaines composantes du calcul de l'AFE n'ont pas été adéquatement ajustées à l'augmentation du coût de la vie, de sorte qu'un retard d'environ 127 M\$<sup>8</sup> s'est accumulé dans l'enveloppe de l'AFE. Les 80 M\$ sont venus réduire cet écart, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire afin de combler le manque à gagner total.

Il convient par ailleurs de noter que les 80 M\$ investis provenaient de l'abolition d'un crédit d'impôt fédéral. Québec n'a pas eu à dégager de sommes supplémentaires dans son propre budget; le gouvernement a reçu un transfert d'Ottawa et a accepté, à la suite des demandes étudiantes, de l'injecter en totalité dans le régime pour lequel il était destiné. Résultat des courses : Québec a décidé de remettre aux étudiantes et aux étudiants l'argent qu'elles et ils s'étaient vus « retirer » par l'abolition du crédit d'impôt. Ainsi, bien qu'il faille assurément se réjouir d'une telle bonification à l'AFE, le constat demeure que le gouvernement a comblé un déficit qu'il avait lui-même développé grâce à de l'argent provenant d'Ottawa, et avant tout de la poche de la communauté étudiante ; c'était la moindre des choses.

### **Amendement (position 1247)**

Que l'ensemble des sommes transférées au gouvernement du Québec dans le cadre de son retrait du Programme canadien de bourses aux étudiants [et aux étudiantes] soient affectées à la bonification du régime d'aide financière aux études.

Ajouté : [CGA-34<sup>e</sup>-4.2].

---

<sup>7</sup> Union étudiante du Québec. «80 millions». [En ligne]. [unionetudiante.ca/80millions/](http://unionetudiante.ca/80millions/)

<sup>8</sup> Coalition régionale étudiante de Montréal. 2014. Mémoire sur le rattrapage des dépenses admises dans le programme de prêts et bourses.

Le gouvernement se doit de poursuivre dans cette logique de réinvestissement en AFE, mais cette fois avec de l'argent neuf qui ne provient pas de la poche des étudiantes et des étudiants. C'est de cette façon qu'il sera possible de combler une fois pour toutes le déficit accumulé et de soutenir davantage ceux et celles qui en ont le plus besoin.

**Amendement (position 737)**

Que le gouvernement du Québec bonifie le programme d'aide financière aux études afin de réduire l'endettement et d'améliorer les conditions de vie des étudiants et des étudiantes.

Ajouté : [CGA-29<sup>e</sup>-8.1].

**Ainsi, la FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de bonifier l'aide financière aux études afin de combler le déficit accumulé au sein du régime de prêts et bourses.**

### 3. COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES

De nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants doivent effectuer un stage obligatoire afin d'être déclarés aptes à exercer un emploi au terme de leur parcours universitaire. Cette période d'étude pratique est très souvent synonyme de défi majeur en raison de sa nature intensive et de sa durée. Alors que certains stages sont accompagnés d'une compensation financière, plusieurs ne le sont pas et sont effectués sans soutien financier. Afin de pouvoir se consacrer pleinement à leurs impératifs de stage, bon nombre d'étudiants et d'étudiantes doivent abandonner leur emploi, mettant du même coup de côté ce qui constitue souvent leur principale source de revenus. Ils et elles ont à effectuer un choix qui devient malheureusement incontournable, celui entre leur sécurité financière et la réussite de leurs études.

Très souvent, les stages qui ne comprennent aucune compensation financière sont des stages effectués dans le secteur public, ainsi que dans des domaines où davantage de femmes que d'hommes étudient. Ainsi, que ce soit en sciences infirmières, en travail social, en enseignement ou en psychoéducation, parmi d'autres disciplines au sein desquelles les femmes sont largement surreprésentées, la compensation financière est bien souvent inexistante. Inversement, dans les milieux où les hommes sont majoritaires (pensons à l'ingénierie notamment), la plupart des stages sont compensés financièrement, ou rémunérés, autant au public qu'au privé. Par ailleurs, pour les stages privés en milieu de travail, le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôts de 24% à 40% sur le salaire ou la compensation offerte au stagiaire. L'État québécois subventionne donc plusieurs stages en milieu privé, mais n'offre pas de compensation pour les stages dont il est lui-même le dispensaire et le bénéficiaire.

Toutefois, bien que le choix entre sécurité financière et réussite académique puisse paraître inévitable pour plusieurs stagiaires qui ne reçoivent pas de compensation financière, il existe une porte de sortie leur permettant d'aspirer à de meilleures conditions stage et c'est le gouvernement qui en possède la clé. En effet, la mise en place d'une compensation financière adaptée aux différents besoins des programmes nécessitant la réalisation d'un stage obligatoire permettrait de retirer un poids immense du dos des stagiaires.

Une telle compensation serait notamment nécessaire pour les étudiants et les étudiantes au stage final en éducation, stage obligatoire pour l'obtention du brevet d'enseignement. Les conditions de ce stage sont considérables : prise en charge complète, nécessitant l'investissement de plus de 45 h/semaine, pendant environ 12 semaines, en plus d'une charge académique moyenne évaluée à 15 h/semaine, tout cela sans compensation financière. Des mathématiques très simples permettent de constater que ce sont 60 h/semaine en moyenne que ces stagiaires doivent investir dans leurs études avant de pouvoir réfléchir à travailler pour s'assurer d'un revenu minimal. Stagiaires de jour et aux études la nuit, leur situation est trop souvent sans issue : leur travail à temps partiel est laissé de côté aux dépens de la vie à crédit et de l'augmentation de l'endettement personnel.

En offrant à ces stagiaires une compensation financière adaptée à leurs besoins, l'État québécois pourrait non seulement leur permettre d'éviter de se placer en situation de précarité financière, mais il démontrerait sans équivoque l'importance qu'il accorde à nos enseignantes et à nos enseignants de demain. Dans un contexte où la valorisation de la profession enseignante est une préoccupation importante pour le gouvernement, le message lancé serait plus que clair : il n'est pas nécessaire de faire des sacrifices pour aspirer à enseigner au Québec. Au contraire, celles et ceux qui feront ce choix seront encouragés, valorisés, compensés.

### **Amendement (position 752)**

Que  ~~dans le cas~~ les stages obligatoires à temps plein et se déroulant sur une longue période soient ~~la une~~ rémunérés ou compensés financièrement ~~des étudiants et des étudiantes soit fortement~~ considérée, et ce, dans un souci de respect pour le travail accompli par le ou la stagiaire, mais également dans le but de soutenir les ~~étudiant~~ stagiaires au plan financier.

Adopté : [CCO-412<sup>e</sup>-7.1-2]

La question qui demeure concerne le montant de la compensation financière suggérée pour les stagiaires en enseignement, dans le cadre de leur stage final de prise en charge. Comme le présente l'Union étudiante du Québec<sup>9</sup>, plusieurs scénarios peuvent être envisagés. Parmi ceux-ci, il convient d'abord de choisir entre une rémunération ou une compensation financière sous forme de bourse pour le stage final en enseignement. Comme cela est démontré clairement dans l'argumentaire développé par l'UEQ, la compensation financière sous forme de bourse est plus avantageuse, car elle n'implique aucune prestation d'impôts et ne fait pas diminuer l'aide potentielle reçue par les stagiaires déjà inscrits ou inscrites au régime d'AFE. Ensuite, il convient de se positionner sur le montant attribué par cette bourse compensatoire. Alors qu'il puisse être possible de suggérer un taux horaire correspondant au salaire minimum, un taux basé sur l'échelle salariale de la fonction publique après 5 ans d'études post-secondaires (18,03\$/h) semble mieux représenter la qualification des stagiaires; il s'agit donc du taux demandé. Considérant que le stage dure, en moyenne, 32h/semaine, la compensation financière hebdomadaire s'élèverait à 576,96\$.

**Ainsi, la FAÉCUM demande au gouvernement du Québec d'offrir une compensation financière hebdomadaire de l'ordre de 576,96\$ aux étudiantes et aux étudiants au stage final en éducation pour la durée de leur stage. La FAÉCUM demande aussi la mise en branle d'un chantier se penchant sur les conditions des stages obligatoires dans les autres programmes d'étude au Québec.**

---

<sup>9</sup> Union étudiante du Québec. 2018. La compensation financière des stages obligatoires – Première partie : les stages en enseignement. <https://unionetudiante.ca/download/compensation-financiere-stages-obligatoires/>

## 4. CRÉDIT D'IMPÔT À LA RÉTENTION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le Québec est une société vieillissante. Alors que la population en âge de travailler (20 à 64 ans) stagnera, les autres franges de la population augmenteront significativement dans les prochaines années<sup>10</sup>. Même si la population québécoise ne devrait pas décliner, ce vieillissement engendrera assurément un enjeu de renouvellement de la main d'œuvre. L'immigration est l'une des solutions les plus efficaces afin de répondre à cette situation. Toutefois, la reconnaissance des acquis et des diplômes représente un défi à part entière et nécessite beaucoup de travail et de réflexions sur les standards à adopter.

La rétention des étudiantes et des étudiants internationaux offre une solution parfaitement adaptée à ce problème, car elle permet d'offrir un outil pour régler partiellement le défi démographique et d'assurer un meilleur renouvellement de la main d'œuvre, tout en conservant des candidates et des candidats déjà intégrés à la société québécoise et dont les diplômes sont reconnus tant par les acteurs et les actrices du marché du travail que par les différents ordres professionnels. Un tel crédit d'impôt serait rétroactif et viserait à rembourser l'ensemble des frais différenciés entre les droits de scolarité payés par les étudiantes et les étudiants internationaux par rapport à ceux des étudiantes et des étudiants québécois.

### Amendement (position 1465)

Qu'un crédit d'impôt visant la hausse du taux de rétention des étudiantes et des étudiants internationaux soit non remboursable et vise le remboursement complet des frais différenciés de scolarité sur une période de 10 ans, à hauteur d'un maximum de 10 % par année, dont les montants inutilisés seraient reportables sur un maximum de 20 ans suivant la diplomation.

Adopté : [CC-507<sup>e</sup>-9].

Selon nos estimations<sup>11</sup>, un crédit d'impôt remboursant à 100 % les frais différenciés sur une période de 10 ans coûterait environ 33,5 M\$ à sa première année, et environ 385 M\$ par année après une période de 10 ans. Bien que ce montant de la mesure peut paraître important, il faut le comparer aux revenus fiscaux qu'une hausse de la rétention de la population étudiante internationale assurerait au trésor québécois. Considérant que déjà 30 % des étudiantes et des étudiants internationaux immigreront au Québec après leurs études, une simple hausse annuelle de la rétention se situant entre 1,46 % et 1,66 %, selon les années, permettrait d'autofinancer totalement la mesure. Davantage, les estimations de la FAÉCUM démontrent que si le taux de rétention des étudiantes et des étudiants internationaux augmente d'un point de pourcentage pour une année donnée, cette augmentation se traduira en un gain, à terme, d'environ 214 M\$ pour la population québécoise. Favoriser la rétention de ces étudiantes et ces étudiants

---

<sup>10</sup> Institut de la Statistique du Québec. 2014. Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061.

<sup>11</sup> FAÉCUM. 2018. Le crédit d'impôt pour étudiantes et étudiants internationaux : une solution à la rétention.

par un crédit d'impôt est donc une mesure gagnante pour la collectivité, autant d'un point de vue social qu'économique.

**Ainsi, la FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de mettre en place un crédit d'impôt rétroactif pour les étudiantes et les étudiants internationaux, afin de favoriser leur rétention dans la société québécoise.**

## 5. CONSEIL DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

En mars 2017, l'ancien recteur de l'Université du Québec à Montréal, Claude Corbo, déposait son rapport *Un nouveau conseil des universités pour le Québec*<sup>12</sup>, étape finale d'un long processus de consultations enclenché par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ce rapport suggère la mise en place d'un conseil des universités du Québec (CUQ) afin de servir d'instance indépendante, experte du domaine universitaire. Pour la communauté universitaire, un CUQ serait plus que pertinent.

La mise en place d'un CUQ permettrait d'éviter que les établissements d'enseignement s'autoévaluent, ce qui favoriserait grandement la transparence des institutions, leur imputabilité et leur reddition de comptes. À l'heure actuelle, le conseil supérieur de l'enseignement (CSE) agit à titre d'organisme indépendant pouvant conseiller la ministre de l'Enseignement supérieur et réalisant des rapports sur les thèmes de son choix. Toutefois, il n'a pas l'autorité de surveillance sur la saine gestion des universités. Par ailleurs, il est composé de plusieurs acteurs et actrices qui ne font pas partie de la communauté universitaire. Ainsi, un CUQ s'arrimerait très bien au mandat actuel du CSE, venant agir là où celui-ci n'a pas l'autorité de le faire.

### Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec mette en place un conseil des universités du Québec (CUQ) indépendant afin d'assurer la transparence, l'imputabilité et la reddition de comptes des institutions universitaires.

Cela étant dit, il est clair que la structure d'un éventuel CUQ est clé à son bon fonctionnement. Afin de pouvoir accomplir pleinement sa mission, celui-ci devra être représentatif de l'ensemble de la communauté universitaire. Pour ce faire, il faudra qu'un minimum d'un représentant étudiant ou d'une représentante étudiante par cycle d'études ait une place sur le CUQ, en plus d'une personne représentant l'éducation permanente.

### Recommandation 2

Qu'un éventuel conseil des universités du Québec (CUQ) soit représentatif de la communauté universitaire et inclue minimalement un siège étudiant par cycle d'études, en plus d'un siège étudiant pour l'éducation permanente.

Par ailleurs, il est important qu'un CUQ se dote des meilleurs moyens à sa disposition afin d'adéquatement remplir son mandat. Au Québec, le vérificateur général ou la vérificatrice générale (VG) a le mandat d'effectuer la vérification de la gestion des biens publics et d'en faire rapport. Il s'agit de la personne ayant l'expertise la plus pointue lorsqu'il est question de vérification des institutions publiques et

---

<sup>12</sup> Corbo, Claude. 2017. *Un nouveau Conseil des universités pour le Québec*. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Commun/Consultations\\_ES/Rapportuniversitaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Consultations_ES/Rapportuniversitaire.pdf)



parapubliques. Les institutions universitaires étant financées en grande partie par des fonds publics, il semble évident que le ou la VG devrait pouvoir se pencher sur leurs finances.

**Amendement (position 683)**

Que l'Assemblée nationale mandate le Vérificateur général ou la Vérificatrice générale de manière à ce qu'il ou elle effectue une vérification ~~bisannuelle~~ de l'activité universitaire, et plus particulièrement de la gestion universitaire.

Ajouté : [CGA-29<sup>e</sup>-6.1]. Modifié : [CCO-431<sup>e</sup>-6.1-1].

**Ainsi, la FAÉCUM demande au gouvernement du Québec d'écouter les recommandations du rapport de Claude Corbo et de mettre en place un conseil des universités du Québec représentatif de la communauté universitaire, tout en élargissant le mandat du vérificateur général ou de la vérificatrice générale afin d'y inclure la vérification des institutions universitaires.**

## 6. PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Depuis plusieurs années déjà, le gouvernement québécois soutient la mobilité étudiante internationale à l'aide de programmes de bourses spécifiques. Au fil des années, de nombreuses modifications ont été apportées aux différents programmes de bourses en place. En 2000, le Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE) était mis en place et se voyait octroyer une enveloppe de 10 M\$ afin d'encourager les séjours d'étude de moins de 60 jours ailleurs dans le monde. En 2008, le gouvernement a développé un nouveau programme de bourses afin de favoriser davantage les séjours à l'étranger. Une compensation financière était prévue pour les séjours internationaux crédités par les universités d'attache québécoises. Ce nouveau programme s'est vu octroyer une enveloppe de 7,5 M\$. Depuis 2015, ces programmes ont été fusionnés au Programme de mobilité internationale, subventionnant les séjours plus traditionnels ailleurs dans le monde, soient de 4 à 8 mois. De cette fusion est donc né un nouveau programme, en vigueur actuellement, appelé Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger du Québec (PMICSE).

Pour l'exercice budgétaire 2017-2018, l'enveloppe octroyée au PMICSE était de 17,5 M\$<sup>13</sup>. Lorsqu'on compare ce montant à ceux qui étaient déjà en place avant la fusion des programmes, on constate rapidement que les 17,5 M\$ correspondent exactement à la combinaison des deux montants mentionnés plus haut, soient le 10 M\$ du PBCSE et de 7,5 M\$ pour les séjours crédités. Ces deux montants n'ont donc jamais augmenté depuis qu'ils ont été mis en place. Ainsi, les 10 M\$ qui étaient alloués au PBCSE n'ont pas été ajustés en 18 ans et les 7,5 M\$ qui étaient considérés nécessaires en 2008 n'ont pas été ajustés en 10 ans.

Afin de mieux outiller les étudiantes et les étudiants qui désirent bonifier leur formation universitaire en allant étudier à l'international, et afin de rattraper le retard accumulé depuis des années, il est temps de bonifier l'enveloppe accordée à la mobilité internationale et de l'indexer afin d'éviter qu'un écart ne se réinstalle avec les années. Une augmentation du financement à la mobilité internationale étudiante permettrait notamment aux universités de financer davantage d'étudiantes et d'étudiants, car il est évident qu'en raison de la hausse du coût de la vie, les montants qui étaient jugés adéquats en 2000 et en 2008 ne le sont plus.

### Rappel de position

Que l'enveloppe gouvernementale pour le Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec soit augmentée et indexée annuellement à l'indice des prix à la consommation.

Adopté : [CC-525<sup>e</sup>-7.1]

---

<sup>13</sup> Gouvernement du Québec. 2017. *Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2017-2018.* [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Universite/Calculs\\_subventions/Regles\\_budgetaire\\_universites\\_2017-2018.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf)

Pour déterminer le montant de la bonification requise, il est nécessaire de séparer l'enveloppe de 17,5 M\$ afin de traiter séparément des 10 M\$ non indexés depuis 2000 et des 7,5 M\$ non indexés depuis 2008. La Banque du Canada fournit l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) depuis l'an 2000. Lorsqu'indexée à l'IPC global depuis 2000, l'enveloppe de 10 M\$ aurait dû, en 2017, se chiffrer environ à 13,6 M\$. De son côté, l'enveloppe de 7,5 M\$ indexée à l'IPC global depuis 2008, aurait dû se chiffrer environ à 8,6 M\$ en 2017<sup>14</sup>. L'addition de ces deux sommes indexées nous donne une enveloppe totale qui aurait dû contenir 22,2 M\$, soit 4,7 M\$ de plus que le 17,5 M\$ actuel.

**Ainsi, la FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de bonifier l'enveloppe du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec de 4,7 M\$ et d'indexer cette enveloppe à l'indice des prix à la consommation.**

---

<sup>14</sup> Les indices de novembre ont été utilisés parce qu'ils étaient les plus récents disponibles en 2017 lors de la production de ce document.

## 7. RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES

L'accessibilité aux études supérieures est bien souvent circonscrite aux droits de scolarités exigés par le gouvernement afin de poursuivre des études universitaires. Bien qu'en effet, les droits de scolarité représentent l'élément central favorisant ou décourageant l'inscription à un programme de premier, de deuxième ou de troisième cycle à l'université, de nombreuses autres dépenses reliées au parcours universitaire entrent en ligne de compte et alourdissent les frais de scolarité totaux, limitant davantage l'accessibilité financière à l'enseignement supérieur. Parmi ces frais supplémentaires qui tendent à être oubliés se retrouvent ceux pour les manuels scolaires. Chaque année, c'est entre 800 \$ et 1000 \$ qui doivent être prévus par les étudiantes et les étudiants de premier cycle afin de couvrir le coût des manuels<sup>15</sup>.

Il existe toutefois une solution afin de diminuer la facture des manuels scolaires et ainsi favoriser l'accès à l'université à ceux et à celles qui peinent à y arriver : les ressources éducatives libres (REL). Les REL sont « tous types de matériel éducatif dans le domaine public ou publiés avec une licence libre de droits. De par sa nature même, ce matériel libre peut être, en toute légalité, reproduit, utilisé, adapté et partagé plusieurs fois par quiconque »<sup>16</sup>, et ce gratuitement. Ainsi, les REL peuvent être des manuels, des évaluations, des notes de cours, des outils pédagogiques ou autres, disponibles en libre-accès. Les chercheurs et les chercheuses qui acceptent de produire ces ressources et de les rendre accessibles gratuitement et libres de droits reçoivent généralement une compensation financière, qui agit autant à titre de « salaire » que d'incitatif à la production de REL. C'est à ce niveau que le gouvernement du Québec entre dans l'équation.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de programme provincial favorisant la mise en place de REL. Pourtant, de telles ressources libres et gratuites comporterait plusieurs avantages pour la communauté étudiante québécoise. Évidemment, le principal avantage serait de diminuer les dépenses nécessaires à l'achat de manuels scolaires, favorisant du même coup l'accessibilité financière aux études universitaires. La Colombie-Britannique, qui a implanté en 2012 un programme de ressources éducatives libres, offre d'ailleurs un excellent exemple de l'avantage financier des REL. Le site web *BC Campus — OpenEd*, qui se spécialise en promotion de l'accès libre aux ressources éducatives, estime que la communauté étudiante de la province a sauvé plus de 5 M\$ depuis la mise en place du programme<sup>17</sup>.

### Rappel de position

Que l'accessibilité aux études supérieures soit améliorée.

Adopté : [CGA-21<sup>e</sup>-4.11]. Modifiée : [CCO-431<sup>e</sup>-6.1-1].

<sup>15</sup> Agence de la consommation en matière financière du Canada. 2017. *Budget pour la vie étudiante*. <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/budget-vie-etudiante.html>

<sup>16</sup> UNESCO. 2017. *Ressources éducatives libres (REL) : qu'est-ce que c'est?* <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/open-educational-resources/what-are-open-educational-resources-oers/>

<sup>17</sup> BC Campus – OpenEd. 2018. Open Textbook Stats. <https://open.bccampus.ca/open-textbook-stats/>

Un autre avantage indéniable des REL est la possibilité qu'elles offrent d'obtenir un meilleur accès aux ressources en français. Il est très fréquent, à l'université, de se retrouver avec des livres et des ressources majoritairement en anglais après à peine quelques sessions d'études. Comme les REL peuvent être modifiées librement, elles permettent une traduction simplifiée des ressources originalement produites en anglais, les rendant accessibles à la communauté étudiante francophone. Fait à noter, la possibilité de modifier les ressources n'est en aucun cas un danger pour la qualité de celles-ci. Elles sont développées par des experts et des expertes des différents domaines d'étude, passent par un processus de révision par les pairs et, tout comme avec n'importe quel autre manuel scolaire, il s'agit du choix de l'enseignante ou de l'enseignant d'utiliser ou non la ressource dans le cadre d'un cours<sup>18</sup>.

### **Rappel de position**

Que le matériel pédagogique utilisé dans les cours soit en français dans la mesure du possible et que la qualité du français employée y soit excellente.

Adopté : [CGA-22<sup>e</sup>-3.9].

Finalement, les REL sont un vecteur important de partage des connaissances et d'accessibilité au savoir. Sans frais, elles permettent à quiconque le décide de s'instruire sur le sujet de son choix. Par ailleurs, notons que le cahier de positions de la FAÉCUM comporte d'ailleurs une section complète de positions sur la promotion du libre-accès aux ressources scientifiques et éducatives (section 1.3.13).

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec mette en place un programme de ressources éducatives libres afin de favoriser l'accessibilité financière aux études supérieures, l'accès au savoir et l'enseignement en français.

Considérant les avantages indéniables des REL, tels que présentés, il semble curieux que le Québec n'ait pas encore suivi le pas de ce qui se fait ailleurs. Comme cela a été mentionné plus haut, la Colombie-Britannique est la pionnière en matière de REL au Canada. Elle a récemment été suivie par l'Ontario qui a lancé le programme *eCampus*, ayant pour objectif de développer les REL dans la province. De son côté, le comité des finances du gouvernement fédéral a émis, en décembre, une recommandation afin que les organismes fédéraux subventionnaires de la recherche mettent en place un projet pilote avec une enveloppe de 8 M\$ pour développer des REL<sup>19</sup>. L'an dernier, le gouvernement du Québec a annoncé 100 M\$ pour la création d'un *eCampus Québec*. Toutefois, rien dans les annonces faites ne mentionne la création et le développement de REL. Dans ce contexte, le Québec se doit de suivre le pas et de se pencher sur la création de REL afin de soutenir sa population étudiante.

**Ainsi, la FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme provincial de ressources éducatives libres.**

<sup>18</sup> eCampus Ontario. 2018. Frequently Asked Questions (FAQ) – What about the quality. <https://openlibrary.ecampusontario.ca/frequently-asked-questions/>

<sup>19</sup> Alliance canadienne des associations étudiantes. 2017. Un comité du gouvernement recommande de se pencher sur la santé mentale des étudiants [et des étudiantes] et le coût des manuels. [http://www.acae-casa.com/un\\_comite\\_du\\_gouvernement\\_recommande\\_de\\_se\\_pencher\\_sur\\_la\\_sante\\_mentale\\_des\\_etudiants\\_et\\_le\\_cout\\_des\\_manuels](http://www.acae-casa.com/un_comite_du_gouvernement_recommande_de_se_pencher_sur_la_sante_mentale_des_etudiants_et_le_cout_des_manuels)

## 8. ACCESSIBILITÉ AUX BOURSES DES FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

À l'été 2017, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec lançait sa Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2017-2022. Cette stratégie prévoit, entre autres, une bonification du budget des trois Fonds de recherche du Québec (FRQ) de 73 millions de dollars. Cette bonification servira notamment à augmenter la valeur des bourses d'excellence et à augmenter le nombre de bourses disponibles pour les étudiantes et les étudiants étrangers<sup>20</sup>. Ainsi, depuis l'édition 2017-2018 des concours des FRQ, les montants des bourses de maîtrise (B1X) et de doctorat (B2X) ont augmenté respectivement de 15 000 \$ à 17 500 \$ et de 20 000 \$ à 21 000 \$<sup>21,22</sup>, première augmentation du genre depuis 15 ans<sup>23</sup>. De plus, les étudiantes et les étudiants internationaux qui résident au Québec depuis plus de 6 mois sont maintenant admissibles aux bourses pour 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles des trois Fonds de recherche du Québec (FRQ). Cette décision concorde avec les décisions du gouvernement du Québec qui « [...] fait le choix de miser sur l'apport de l'immigration pour répondre à ses besoins économiques [...] »<sup>24</sup>. Ainsi, selon les derniers chiffres rendus disponibles par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur<sup>25</sup>, ce sont maintenant près de 13 000 personnes qui s'ajoutent au bassin d'étudiantes et d'étudiants pouvant appliquer à ces programmes de bourses.

Bien que cette bonification du montant des bourses et que cette mesure de lutte à la précarité financière des étudiantes internationales et des étudiants internationaux soient les bienvenues, il n'est pas démontré clairement que l'investissement permettra de maintenir l'accessibilité aux bourses. En effet, selon Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, ce serait 40 des 73 millions de dollars provenant de la SQRI qui seraient dédiés à la relève<sup>26</sup>. En répartissant le montant sur cinq ans, on parle d'une moyenne maximale de huit millions par année. Or, selon les rapports annuels de gestion des trois FRQ, ce sont environ 50 millions de dollars qui sont octroyés à la relève<sup>27,28,29</sup>. On parle donc d'une bonification moyenne de

---

<sup>20</sup> Gouvernement du Québec. « Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ». 2017. [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/strategies/recherche\\_innovation/SQRI/sqri\\_complet\\_fr.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/strategies/recherche_innovation/SQRI/sqri_complet_fr.pdf).

<sup>21</sup> Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie. « Règles des programmes de maîtrise (B1), doctorat (B2) et de réintégration à la recherche (A2) 2017-2018 ». 2017. <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/concours-antérieurs/bourse/bourses-de-2supesup-et-3supesup-cycles-o7unxnhm1432651694011>.

<sup>22</sup> Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie. « Règles des programmes de maîtrise (B1X), doctorat (B2X) et de réintégration à la recherche (A2X) 2018-2019 ». 2017. <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-de-2supesup-et-3supesup-cycles-ipnil6or1497465925673>. Consulté le 2018-01-31.

<sup>23</sup> Assemblée nationale. « Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail du mardi 26 septembre 2017 : Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative du Fonds de recherche du Québec – société et culture ». 2017. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-41-1/journal-debats/CET-170926-2.html>.

<sup>24</sup> Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. « Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. » 2017. [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanStrategique2016-2021\\_integral.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanStrategique2016-2021_integral.pdf).

<sup>25</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche et Science. « Étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire 2013 ». 2013. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces\\_info/Statistiques/Etudiants\\_internationaux\\_universitaire/Etudiants\\_intenationaux\\_Universitaire\\_2013.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Etudiants_internationaux_universitaire/Etudiants_intenationaux_Universitaire_2013.pdf).

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017. [http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG\\_NT\\_2016-2017.pdf/11fb49d0-efcb-41bf-af2f-916fc3ee52e5](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG_NT_2016-2017.pdf/11fb49d0-efcb-41bf-af2f-916fc3ee52e5).

seulement 16 % pour couvrir l'augmentation du montant de près de 3000 bourses d'excellence des FRQ<sup>30</sup>.

De plus, c'est un maigre 39 % des demandes admissibles au FRQNT, 35 % au FRQS et 32 % au FRQSC qui reçoivent un financement, et ce, avant l'élargissement du bassin d'étudiantes et d'étudiants admissible. L'argument principal pour favoriser une augmentation du montant des bourses et l'élargissement du bassin d'admissibilité serait la baisse « inquiétante » du nombre de demandes de bourse dans les deux dernières années<sup>31</sup>. Cependant, en nous basant sur les chiffres disponibles dans les rapports annuels de gestion des FRQNT et FRQSC (le FRQS ne ventilant pas ces chiffres), il est plutôt possible de constater une augmentation du nombre de demandes admissible<sup>32,33</sup>. De plus, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur prévoit plutôt une stabilisation aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles ou une diminution de 5 % au 3<sup>e</sup> cycle de l'effectif étudiant pour la même période<sup>34</sup>.

Puisque la précarité financière est l'une des principales barrières à l'accessibilité aux études, il est de l'avis de la FAÉCUM que le gouvernement provincial devrait viser à offrir un financement à toutes les étudiantes et à tous les étudiants inscrits à un programme de recherche et ayant un dossier admissible.

#### **Rappel de position**

Que le gouvernement du Québec injecte progressivement les ressources financières suffisantes pour que les fonds subventionnaires québécois puissent soutenir tous les étudiants méritant une bourse d'excellence.

Adoptée : [CCO-426e-10.1-1].

De plus, puisqu'il semble y avoir beaucoup d'information contradictoire au sujet des données à la base de la prise de décision de l'orientation que l'argent de la SQRI devrait prendre, il serait souhaitable que le gouvernement fasse preuve de plus de transparence dans ce dossier.

#### **Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec ventile plus en détail les programmes de bourses bonifiés dans le cadre de la SQRI 2017-2022 et qu'il s'assure que ces modifications ne diminuent pas l'accessibilité aux bourses des FRQ.

---

<sup>28</sup> Fonds de recherche du Québec — Santé. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017.

[http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/489770/RAG\\_SA\\_2016-2017.pdf/88d0c583-4dd6-47b1-93f4-42a64f4ce586](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/489770/RAG_SA_2016-2017.pdf/88d0c583-4dd6-47b1-93f4-42a64f4ce586).

<sup>29</sup> Fonds de recherche du Québec — Société et culture. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017.

[http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449032/RAG\\_SC\\_2016-2017.pdf/784d429f-1788-4a37-9a16-a2fbdeaa86b2](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449032/RAG_SC_2016-2017.pdf/784d429f-1788-4a37-9a16-a2fbdeaa86b2).

<sup>30</sup> Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017

[http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG\\_NT\\_2016-2017.pdf/11fb49d0-efcb-41bf-af2f-916fc3ee52e5](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG_NT_2016-2017.pdf/11fb49d0-efcb-41bf-af2f-916fc3ee52e5).

<sup>31</sup> Assemblée nationale. « Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail du mardi 26 septembre 2017 : Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative du Fonds de recherche du Québec — nature et technologie ». 2017. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-41-1/journal-debats/CET-170926.html>.

<sup>32</sup> Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017

[http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG\\_NT\\_2016-2017.pdf/11fb49d0-efcb-41bf-af2f-916fc3ee52e5](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG_NT_2016-2017.pdf/11fb49d0-efcb-41bf-af2f-916fc3ee52e5).

<sup>33</sup> Fonds de recherche du Québec — Société et culture. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017.

[http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449032/RAG\\_SC\\_2016-2017.pdf/784d429f-1788-4a37-9a16-a2fbdeaa86b2](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449032/RAG_SC_2016-2017.pdf/784d429f-1788-4a37-9a16-a2fbdeaa86b2).

<sup>34</sup> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. « Prévisions de l'effectif étudiant universitaire (EEETP), par cycle et provenance ». 2017. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces\\_info/Statistiques/Effectif\\_etudiant\\_universitaire/Previsions\\_ensemble\\_des\\_universites\\_aux\\_fins\\_de\\_fonctionnement\\_2016-202....pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_universitaire/Previsions_ensemble_des_universites_aux_fins_de_fonctionnement_2016-202....pdf).

**Ainsi, la FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de s'assurer que les modifications faites aux programmes de bourses d'excellence des FRQ ne diminuent pas l'accessibilité à ces bourses et de viser un financement de 100% des demandes admissibles aux bourses des FRQ.**



## CONCLUSION

Cette plateforme de revendications représente les attentes des 40 000 membres de la FAÉCUM. Comme cela a été décliné dans ce document, les membres de la Fédération croient que le gouvernement du Québec doit agir afin d'assurer un financement adéquat du réseau d'enseignement supérieur, de bonifier le régime d'aide financière aux études, d'offrir une compensation financière aux stagiaires en enseignement, de mettre en place un crédit d'impôt pour les étudiantes et les étudiants internationaux, d'instaurer un conseil des universités du Québec, de bonifier le programme de mobilité internationale et de développer des ressources éducatives libres.

Après avoir vu leurs conditions d'étude se dégrader dans les quatre dernières années en raison de choix gouvernementaux et d'un définancement graduel du réseau d'enseignement supérieur, les étudiantes et les étudiants membres de la FAÉCUM ont grand espoir d'être davantage entendus dans le cadre de la prochaine élection provinciale. Leur Fédération portera donc leurs revendications avec vigueur auprès des candidats, des candidates et de leurs partis politiques afin d'obtenir des engagements clairs de leur part quant à l'amélioration du réseau d'enseignement supérieur, et du même coup des conditions d'études à l'Université de Montréal.

## RAPPEL DES DEMANDES

1. La FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de réinvestir minimalement 842 M\$ en enseignement supérieur afin de pallier les compressions des dernières années, tout en tenant compte de la croissance des dépenses dans le réseau d'enseignement supérieur.
2. La FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de bonifier l'aide financière aux études afin de combler le déficit accumulé au sein du régime de prêts et bourses.
3. La FAÉCUM demande au gouvernement du Québec d'offrir une compensation financière hebdomadaire de l'ordre de 576,96\$ aux étudiantes et aux étudiants au stage final en éducation pour la durée de leur stage. La FAÉCUM demande aussi la mise en branle d'un chantier se penchant sur les conditions des stages obligatoires dans les autres programmes d'étude au Québec.
4. La FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de mettre en place un crédit d'impôt rétroactif pour les étudiantes et les étudiants internationaux, afin de favoriser leur rétention dans la société québécoise.
5. La FAÉCUM demande au gouvernement du Québec d'écouter les recommandations du rapport de Claude Corbo et de mettre en place un conseil des universités du Québec représentatif de la communauté universitaire, tout en élargissant le mandat du vérificateur général ou de la vérificatrice générale afin d'y inclure la vérification des institutions universitaires.
6. La FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de bonifier l'enveloppe du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec de 4,7 M\$ et d'indexer cette enveloppe à l'indice des prix à la consommation.
7. La FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme provincial de ressources éducatives libres.
8. La FAÉCUM demande au gouvernement du Québec de s'assurer que les modifications faites aux programmes de bourses d'excellence des FRQ ne diminuent pas l'accessibilité à ces bourses et de viser un financement de 100% des demandes admissibles aux bourses des FRQ.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

### Rappel de position

Que le gouvernement du Québec augmente le budget alloué au secteur de l'éducation et que ce champ d'action soit prioritaire, respectant ainsi le rôle du secteur de l'éducation en tant que levier de développement social, culturel et économique, productif à court, à moyen et à long terme.

Modifié : [CGA-25<sup>e</sup>-8.1]. Modifié : [CCO-431<sup>e</sup>-6.1-1].

### Rappel de position

Que l'enveloppe budgétaire des universités soit augmentée.

Modifié : [CGA-25<sup>e</sup>-8.1]. Modifié : [CCO-431<sup>e</sup>-6.1-3].

### Amendement (position 469)

Que le financement public demeure la principale source de financement des universités et que sa proportion ne soit pas diminuée.

Adopté : [CCO-407<sup>e</sup>-9.1-1].

### Rappel de position

Que la FAÉCUM s'oppose à toute coupure dans le système d'éducation.

Ajouté : [CGA-29<sup>e</sup>-8.1].

### Rappel de position

Que le gouvernement du Québec réinvestisse en éducation postsecondaire afin de pallier au sous-financement du système d'éducation postsecondaire et qu'il réaffirme l'éducation comme priorité nationale.

Adopté : [CCO-407<sup>e</sup>-9.1-1].

### Amendement (position 1247)

Que l'ensemble des sommes transférées au gouvernement du Québec dans le cadre de son retrait du Programme canadien de bourses aux étudiants [et aux étudiantes] soient affectées à la bonification du régime d'aide financière aux études.

Ajouté : [CGA-34<sup>e</sup>-4.2].

### Amendement (position 737)

Que le gouvernement du Québec bonifie le programme d'aide financière aux études afin de réduire l'endettement et d'améliorer les conditions de vie des étudiants et des étudiantes.

Ajouté : [CGA-29<sup>e</sup>-8.1].

### Amendement (position 752)

Que ~~dans le cas~~ les stages obligatoires à temps plein ~~et se déroulant sur une longue période soient la~~ ~~une~~ ~~remunération~~ rémunérés ou compensés financièrement ~~des étudiants et des étudiantes soit fortement~~ ~~considérée, et ce,~~ dans un souci de respect pour le travail accompli par le ou la stagiaire, mais également dans le but de soutenir les étudiants stagiaires au plan financier.

Adopté : [CCO-412<sup>e</sup>-7.1-2]

### **Amendement (position 1465)**

Qu'un crédit d'impôt visant la hausse du taux de rétention des étudiantes et des étudiants internationaux soit non remboursable et vise le remboursement complet des frais différenciés de scolarité sur une période de 10 ans, à hauteur d'un maximum de 10 % par année, dont les montants inutilisés seraient reportables sur un maximum de 20 ans suivant la diplomation.

Adopté : [CC-507<sup>e</sup>-9].

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement du Québec mette en place un conseil des universités du Québec (CUQ) indépendant afin d'assurer la transparence, l'imputabilité et la reddition de comptes des institutions universitaires.

### **Recommandation 2**

Qu'un éventuel conseil des universités du Québec (CUQ) soit représentatif de la communauté universitaire et inclue minimalement un siège étudiant par cycle d'études, en plus d'un siège étudiant pour l'éducation permanente.

### **Amendement (position 683)**

Que l'Assemblée nationale mandate le Vérificateur général ou la Vérificatrice générale de manière à ce qu'il ou elle effectue une vérification bisannuelle de l'activité universitaire, et plus particulièrement de la gestion universitaire.

Ajouté : [CGA-29<sup>e</sup>-6.1]. Modifié : [CCO-431<sup>e</sup>-6.1-1].

### **Rappel de position**

Que l'enveloppe gouvernementale pour le Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec soit augmentée et indexée annuellement à l'indice des prix à la consommation.

Adopté : [CC-525<sup>e</sup>-7.1]

### **Rappel de position**

Que l'accessibilité aux études supérieures soit améliorée.

Adopté : [CGA-21<sup>e</sup>-4.11]. Modifiée : [CCO-431<sup>e</sup>-6.1-1].

### **Rappel de position**

Que le matériel pédagogique utilisé dans les cours soit en français dans la mesure du possible et que la qualité du français employé y soit excellente.

Adopté : [CGA-22<sup>e</sup>-3.9].

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec mette en place un programme de ressources éducatives libres afin de favoriser l'accessibilité financière aux études supérieures, l'accès au savoir et l'enseignement en français.

**Rappel de position**

Que le gouvernement du Québec injecte progressivement les ressources financières suffisantes pour que les fonds subventionnaires québécois puissent soutenir tous les étudiants méritant une bourse d'excellence.

Adoptée : [CCO-426e-10.1-1].

**Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec ventile plus en détail les programmes de bourses bonifiés dans le cadre de la SQRI 2017-2022 et qu'il s'assure que ces modifications ne diminuent pas l'accessibilité aux bourses des FRQ.

## BIBLIOGRAPHIE

- Agence de la consommation en matière financière du Canada. 2017. *Budget pour la vie étudiante*. <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/budget-vie-etudiante.html>
- Alliance canadienne des associations étudiantes. 2017. *Un comité du gouvernement recommande de se pencher sur la santé mentale des étudiants [et des étudiantes] et le coût des manuels*. [http://www.acae-casa.com/un\\_comite\\_du\\_gouvernement\\_recommande\\_de\\_se\\_pencher\\_sur\\_la\\_sante\\_mentale\\_des\\_etudiants\\_et\\_le\\_cout\\_des\\_manuels](http://www.acae-casa.com/un_comite_du_gouvernement_recommande_de_se_pencher_sur_la_sante_mentale_des_etudiants_et_le_cout_des_manuels)
- Assemblée nationale. « Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail du mardi 26 septembre 2017 : Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative du Fonds de recherche du Québec – société et culture ». 2017. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-41-1/journal-debats/CET-170926-2.html>.
- Assemblée nationale. « Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail du mardi 26 septembre 2017 : Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative du Fonds de recherche du Québec — nature et technologie ». 2017. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-41-1/journal-debats/CET-170926.html>.
- Bauce, Éric et Vanessa Parent. 13 avril 2017. « Financement des universités : État de la situation et solutions ». Construire l'enseignement supérieur de demain — Colloque sur le financement de l'enseignement supérieur. Québec : Université Laval.
- BC Campus – OpenEd. 2018. *Open Textbook Stats*. <https://open.bccampus.ca/open-textbook-stats/>
- Coalition régionale étudiante de Montréal. 2014. *Mémoire sur le rattrapage des dépenses admises dans le programme de prêts et bourses*.
- Corbo, Claude. 2017. *Un nouveau Conseil des universités pour le Québec*. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Commun/Consultations\\_ES/Rapport-universitaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Consultations_ES/Rapport-universitaire.pdf)
- Directeur général des élections. 2014. *Rapport des résultats officiels du scrutin — Élections générales du 7 avril 2014*. [https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6283\\_14-07.pdf](https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6283_14-07.pdf)
- eCampus Ontario. 2018. Frequently Asked Questions (FAQ) – What about the quality. <https://openlibrary.ecampusontario.ca/frequently-asked-questions/>
- FAÉCUM. 2018. *Le crédit d'impôt pour étudiantes et étudiants internationaux : une solution à la rétention*.
- Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie. « Règles des programmes de maîtrise (B1), doctorat (B2) et de réintégration à la recherche (A2) 2017-2018 ». 2017. <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/concours-antérieurs/bourse/bourses-de-2supesup-et-3supesup-cycles-o7unxnhm1432651694011>.
- Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie. « Règles des programmes de maîtrise (B1X), doctorat (B2X) et de réintégration à la recherche (A2X) 2018-2019 ». 2017. <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-de-2supesup-et-3supesup-cycles-ipnil6or1497465925673>. Consulté le 2018-01-31.

- Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017  
[http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG\\_NT\\_2016-2017.pdf/11fb49d0-efcb-41bf-af2f-916fc3ee52e5](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG_NT_2016-2017.pdf/11fb49d0-efcb-41bf-af2f-916fc3ee52e5).
- Fonds de recherche du Québec — Santé. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017.  
[http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/489770/RAG\\_SA\\_2016-2017.pdf/88d0c583-4dd6-47b1-93f4-42a64f4ce586](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/489770/RAG_SA_2016-2017.pdf/88d0c583-4dd6-47b1-93f4-42a64f4ce586).
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture. « Rapport annuel de gestion 2016-2017 ». 2017.  
[http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449032/RAG\\_SC\\_2016-2017.pdf/784d429f-1788-4a37-9a16-a2fbdeaa86b2](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449032/RAG_SC_2016-2017.pdf/784d429f-1788-4a37-9a16-a2fbdeaa86b2).
- Gouvernement du Québec. 2017. *Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, année universitaire 2017-2018*.  
[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Universite/Calculs\\_subventions/Regles\\_budgetaire\\_universites\\_2017-2018.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf)
- Gouvernement du Québec. « Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ». 2017.  
[https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/strategies/recherche\\_innovation/SQRI/sqri\\_complet\\_fr.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/strategies/recherche_innovation/SQRI/sqri_complet_fr.pdf).
- Institut de la statistique du Québec. 2014. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2017. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2017-2018 ».  
[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Universite/Calculs\\_subventions/Regles\\_budgetaire\\_universites\\_2017-2018.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Recherche et Science. « Étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire 2013 ». 2013.  
[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces\\_info/Statistiques/Etudiants\\_internationaux\\_universitaire/Etudiants\\_intenationaux\\_Universitaire\\_2013.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Etudiants_internationaux_universitaire/Etudiants_intenationaux_Universitaire_2013.pdf)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. « Prévisions de l'effectif étudiant universitaire (EEETP), par cycle et provenance ». 2017. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces\\_info/Statistiques/Effectif\\_etudiant\\_universitaire/Previsions\\_ensemble\\_des\\_universites\\_aux\\_fins\\_de\\_fonctionnement\\_\\_2016-202....pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_universitaire/Previsions_ensemble_des_universites_aux_fins_de_fonctionnement__2016-202....pdf)
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. « Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. » 2017. [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanStrategique2016-2021\\_integral.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanStrategique2016-2021_integral.pdf).
- UNESCO. 2017. *Ressources éducatives libres (REL) : qu'est-ce que c'est ?*  
<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/open-educational-resources/what-are-open-educational-resources-oers/>
- Union étudiante du Québec. 2017. *Faits saillants concernant l'éducation sur le budget provincial 2017-2018*. <http://unionetudiante.ca/download/faits-saillants-concernant-leducation-budget-provincial-2017-2018/?wpdmdl=1274>

Union étudiante du Québec. 2018. *La compensation financière des stages obligatoires – Première partie : les stages en enseignement*. <https://unionetudiante.ca/download/compensation-financiere-stages-obligatoires/>

Union étudiante du Québec. « 80 millions ». [En ligne]. [unionetudiante.ca/80millions/](https://unionetudiante.ca/80millions/)